

AVIS AU PUBLIC

Loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Conformément aux dispositions de l'article 24, §1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la **demande d'autorisation** plus amplement décrite ci-dessous a été déposée auprès de l'Administration de la gestion de l'eau (AGE) :

<i>Référence AGE:</i>	EAU-AUT-26-0147	
<i>Objet de la demande :</i>	la restauration de la continuité longitudinale du cours d'eau "Wark" et de son affluent en zone de protection pour eaux souterraines, avec enlèvement des passages busées et aménagement de deux gués et d'un pont à Grosbous	
<i>Requérant(s) :</i> <i>Adresse(s) :</i>	SICONA Centre 12, rue de Capellen L-8393 Olm	
<i>Date de la demande :</i>	16.02.2026	
<i>Lieu et numéro cadastral</i>	Groussbus-Wal	1454/3843, 1422/3989 et 1424/3328 GA Grosbous
<i>Début de l'affichage :</i>	27.02.2026	
<i>Fin de l'affichage :</i>	08.04.2026	
<i>Remarque(s) :</i>		

Grosbous, le 26.02.2026

pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,



le secrétaire

